ARMDREDIT? 頭の放張の頭で使っ LT NOVEMBRE 1242. No. 3.

AFFAIRES CATHOLIQUES DE RUSSIE.

Par un concours heureux de circonstances, nous avons entre les mains la copie d'une supplique que des catholiques de Pologne adressent du fond de leurs provinces dé-olées au Père commun des fidèles. Nous mettons d'autant plus d'empressement à porter ce document à la connaissance de nos lecteurs et de l'Europe entière, que peut-être (comme ses auteurs paraissent le craindre) l'expression de leurs gémissements n'aura-t-elle pas pu parvenir jusqu'aux oreilles paternelles du Souverain-Pontife. Dans le cas où cette triste prévision se trouverait réalisée, le récit des indignités de toute espèce que subissent nos malheureux frères ne sera point étousie, et par notre publicité le tableau de l'anéantissement progressif de la religion catholique dans les vastes contrées sur lesquelles pèse le sceptre moscovite pourra être humblement exposé devant les yeux du Vicaire de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Voici la traduction de cette touchante supplique. Nous la reproduisons telle qu'on a bien voulu nous la transmettre; nous n'avons voulu lui faire subir aucun changement, même dans la forme, pour lui laisser tout sou caractère d'authenticité. Ceci d'ailleurs n'est pas un morceau de style, mais un cri du cœur. Univers.

" Très-saint Père,

*Vot. 7.

CHARLES

"Un peuple sous le joug d'une autorité qui, non contente de lui avoir ravi son existence politique, son nom, ses lois, ses libertes, sa langue, tout ce qui constitue sa nationalité, porte sa main de fer jusque dans le sanctuajre de sa conscience; un peuple sous le glaive d'une persécution religieuse masquée devant l'étranger, mais active, tyrannique, atroce dans le fait, élevant ses mains suppliantes et ses yeux haignés de larmes vers le ciel, ose Aénoser le récit de ses douleurs aux pieds de Votre Sainteté. Ce récit ne èclisent pas tous les détails de la persécution qui sévit contre les catholiques dans les provinces polonaises incorporées à l'empire de Russie, car l'écrit deviendrait trop volumineux, mais quelques faits accomplis dans l'espace des douze dernières années, dont voici un court exposé, et nos craintes sur l'avenir de la religion sous la domination d'un souverain pénétré de haine et d'animosité envers elle.

" 1. Plus de trois millions de grecs-unis disséminés dans neuf gouvernemens jadis polonais, ont été arrachés à la religion catholique par l'emprisonnement, les coups, la faim et la soif dans les cachots. Ces eruantes ont eté commises envers tous ceux qu'on reconnais-ait avoir plus d'influence sur leur coreligionnaires, quand les séductions, les menaces n'agissaient pas sur eux. Tout propriétaire d'une terre où se trouvaient des paysans greesunis, sitôt qu'il était soupçonné d'arrêter par son intervention les progrès de l'apostasio, était saisi, envoyé en exil ou en prison, et sa propriété était confisquée. Pour les masses, on les réunissait par paroisses, on les engageait à baiser la croix présentée par un fonctionnaire, assurant que cette acte de dévotion ne les engageait à rien. En même temps on faisait des distributions d'eau-de-vie pour pouvoir tromper plus sacilement des hommes ivres, et il y avait d'un côté un fouet, le knout officiel en Russie, comme avertissement de menace à ceux qui n'obéiraient pas ; de l'autre, de l'eaude-vie, des gâteux, des rubans, des mouchoirs et autres objets pareils pour récompenser ceux qui obéiraient : et, s'il se trouvait quelque individu, honime ou semme, qui avait baisé la croix on inscrivait toute la paroisse comme ayant passé à la religion schismatique, on reprenait l'église, on chassait le prêtre s'il osait ne pas obéir. Bientôt, ces mesures ayant paru trop lentes, trop munitieuses au gouvernement, il s'est décidé à agir sur le clergé et ensuite par lui sur les masses. Trois évêques grecs-unis, trois apostats, Simachko, Louzyaski, Zouhko, passérent au schisme, et on donna l'ordre de les suivre à plus de 3,000 prêtres. Ceux qui ont déclaré ne pas changer de religion ont été envoyés dans les monastères russes des provinces éloignées de l'empire, et là livrés à toutes les privations, à toutes les humiliations et soussirances que peuvent suggérer l'animosité, le fanatisme et la barbarie. Les paroissiens, sans prêtres, ou avec des prêtres apostats, furent alors traités de rebelles à l'autorité, et comme tels, ou battus et jetés dans les prisons, ou bien conduits par force dans les temples russes, là obligés à se consesser, à recevoir la communion que le plus souvent ils jetaient par terre en sortant de l'église. Et c'est après de pareilles cruautés que l'empereur Nicolas a institué un jour de séte pour célébrer chaque année la réunion, qu'd dit volontaire, des grees-unis avec les Russes.

" 2. L'année 1832, 50 monastères latins ont été supprimés par un cuka-

pas permis des couvens ayant moins de 8 moines. Dans le fait, on en a supprimé 234, et de ceux où il y avait 15 et 20 prêtres; et ceux-ci, saisis et transportés par des agens de police, comme des criminels, ont été jetés. dans des couvens qui n'avaient ni place pour les contenir, ni moyens de fournir à leur subsistance. La douleur morale, les privations de toute espèce en ont bientôt diminué le nombre; mais le gouvernement russe se presse tellement de supprimer les uns après les autres les établissemens des religieux catholiques, que, malgré la mort prématurée de beaucoup d'entre eux, malgré les entraves qu'il impose à ceux qui veulent entrer dans les ordres, le nombre de moines qui n'ont aucun moyen d'existence est devenu de nouveau bien considérable. Il ne reste maintenant qu'un cinquième des couvens des Récollets, un quinzième de ceux des Dominicains, un quartorzième des Franciscains; tous les autres établissements monastiques ont été diminués dans les mêmes proportions, et l'on n'a laissé subsister aucune maison de la congrégation de Saint Vincent de Paul.

"3. Le gouver jement, avant saisi tous les biens, meubles et immeubles, donnés à ces établissemens par la piété de nos rois et de nos ancètres, leur a assigné à quelques-uns 30, à d'autres 40 roubles par personne (120 et 160 fr.) pour leur nourriture, habillement et tous leurs besoins pendant l'année ; ce qui revient à peine à la moitié de ce que reçoivent nos cochers et nos domestiques. Et encore leur a-t-il accordé cette modique allocation non pour eux seulement, mais pour l'entretien de leur église et du convent, non pour le nombre d'individus qui se trouve réellement dans un endroit, mais pour celui qu'il a dit devoir y être, sachant pourtant qu'il y en avait bien plus : ce qui fait que les religieux et religieuses n'ont pas même 10 roubles (40 fr.) par personne, et que le peu d'eglises qui nous restent se dégradent et tombent en ruines. Pour en imposer à l'opinion publique, surtout à l'étranger, un très-petit nombre de couvens ent été dotés d'une manière un peu plus convenable, et dans les papiers publics, c'est de ceux-là qu'il est toujours fait mention. Dans le plus grand nombre, les religieux et les religieuses sont obligés de faire cux-mêmes les services les plus pénibles de la maison,n'ayant pas le moven d'entretenir des serviteurs; et leur position empirera encore lorsque le peu de grains qu'ils ont gardé en provision au moment où leurs propriétés territoriales leur furent reprises, aura été consommé.

"4. Il est défendu aux propriétaires des torres d'ériger des églises et des chapelles et d'avoir un prêtre dans leur maison, même dans les localités où les distances sont telles maintenant qu'il faut deux ou trois jours avant que, appelé pour administrer les sacrements à un mourant, celui-ci puisse étre arrivé. Les demandes adressées à ce sujet, qu'elles soient refusées ou en apparence accordées, restent toujours sans résultat; dans ce dernier cas, en esset, les sormalités à remplir sont hérissées de telles difficultés que le solliciteur, se voyant le jouet d'une mauvaise soi évidente, est sorcé de renoncer à tout espoir de réussite. Il y a des propriétaires qui ont été traduits en justice pour avoir commencé à rebâtir une église consumée par un incendie, sans le consentement de tous les popes du voisinage et ensuite celui des autorités supérieures. Les constructions commencées restent abandonnées, car ce consentement est tout aussi impossible à obtenir que le serait celui du divan ture pour bâtir une église chrétienne dans la cour du sérail.

" 5. Les maisons des Sœurs de Charité ont paru pendant quelque temps faire exception dans cette persécution dirigée contre toutes les autres. L'env percur avait dit dans plusieurs occasions qu'il leur accordait sa protection... Mais cette protection a été semblable à celle qu'il a promise une fois aux religiouses d'un couvent de Podolie, qui lui avaient représenté l'impossibilité d'exister avec la pension qu'on leur avait assignée : il reçut très gracieusement la supplique présentée par la supérieure; puis, dans sa générosité, il diminua de dix roubles la pension de chacune d'elles. Depuis l'année 1842 leur tour est venu, et non-sculement on a saisi leurs biens ainsi qu'à tous les autres couvens; mais, comme leur bienfaisance, ne se bornant pas aux catholiques, leur attirait la reconnaiasance des individus, qui professaient d'autres cultes, et saisait chérir la religion au nom de laquelle elles soulageaient les misères et les soussirances de l'humanité, on a voulu empêcher cette influence de charité de la part d'une religion que le gouvernement persécute : on a donc supprime plusieurs maisons (59), et quant à celles qui restent, on leur a ordonné de renvoyer les orphelines, les pauvres filles qui trouvaient là une instruction capable de leur procurer ensuite un moyen de gagner honnôtement leur vie et surtout des principes solides de soi et de piété; on a se, qui prétendait s'appuyer sur une bulle du Saint-Siège, laquelle n'aurait mis deltors les pauvres, les estropiés, entretenus aux frais de ces établisse-